

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour

Annexe III: Décisions

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'est tenue à l'hôtel "Grand Hyatt", Le Caire (Égypte), les 30 et 31 octobre 2006.

Participation

2. La réunion était présidée par M. Mitja Bricelj, représentant le Président du Bureau des Parties contractantes S.E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie. Les membres ci-après du Bureau y ont pris part: Mme Soledad Blanco, Directrice des affaires internationales et du Programme LIFE, DG-Environnement de la Commission européenne (Communauté européenne), (Vice-Présidente); M. Osama A. El Salam, Directeur des affaires internationales de l'Agence égyptienne pour l'environnement (EEAA) (Égypte) (Vice-Président); M. Sedat Kadioglu, Chef du Département des relations extérieures et de l'UE, Ministère de l'environnement et des forêts (Turquie) (Vice-Président); M. Mohamed Said, Fonctionnaire au Ministère de l'environnement de la Tunisie (Vice-Président); et M. José Fernandez, Directeur général des Côtes au Ministère de l'environnement de l'Espagne (Rapporteur).

3. Mr. Paul Mifsud, Coordonnateur, Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme à l'Unité MED et Mme Luisa Colasimone, Fonctionnaire chargée de l'information, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

4. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par M. Mitja Bricelj, Secrétaire du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, au nom de S.E. M. Janez Podobnik, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie. Il a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses remerciements aux autorités égyptiennes qui accueillait la réunion. La réunion devrait avant tout se traduire par des décisions pratiques, concrètes, qui traceraient des orientations pour les Points focaux nationaux lors de leur prochaine réunion extraordinaire sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la Convention.

6. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a remercié les autorités égyptiennes pour leur organisation de la réunion, la deuxième du Bureau à se tenir au Caire, en exprimant en particulier sa gratitude à S.E. M. Maged George Elias Ghattas, Ministre de l'environnement de l'Égypte, avec lequel, la veille, lors d'une manifestation spéciale, il avait examiné l'ordre du jour de la réunion du Bureau et le programme de la prochaine réunion EuroMed des Ministres de l'environnement. Il ne doutait pas que les délibérations qui allaient s'ouvrir seraient fructueuses.

7. Le représentant de l'Égypte a transmis aux participants un message de M. Mohamed Khalil, Directeur exécutif de l'Agence égyptienne pour l'environnement, qui n'avait pu prendre part à la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré attendre avec intérêt que soient débattus les moyens de maîtriser les pressions auxquelles était confrontée la

région méditerranéenne. Il a souligné en particulier l'importance de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), tant pour servir de cadre aux activités du PAM que pour sensibiliser aux liens entre environnement et développement. La concordance entre les stratégies nationales de développement durable et la SMDD était essentielle. Les nouvelles directives de l'Égypte en matière de politique environnementale privilégiaient l'intégration de la dimension environnementale dans les divers plans sectoriels dans la perspective plus large du développement durable, ainsi que l'appui, au plus haut niveau, des accords environnementaux multilatéraux signés par l'Égypte - Convention de Barcelone y comprise - en vue de remplir les engagements dans les délais requis. Il fallait espérer que les délibérations du Bureau conduiraient à l'adoption de mesures visant à garantir un meilleur respect des obligations découlant de la Convention et à renforcer l'efficacité du PAM par des recommandations spécifiques fixant un agenda précis pour le proche avenir.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat (UNEP(BUR/65/1/Corr.1) et l'emploi du temps fixé dans l'ordre du jour annoté (UNEP/BUR/65/2). L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Ljubljana, 6-7 avril 2006)

9. La réunion a décidé d'examiner le rapport section par section.

10. Présentant le rapport d'avancement, le Coordonnateur a déclaré qu'il allait tout au plus appeler l'attention sur certains de ses points saillants.

Questions juridiques

11. S'agissant de l'état des ratifications, le Coordonnateur a indiqué que la situation concernant les ratifications et l'acceptation des amendements restait inchangée, mais qu'il avait été informé que les procédures en étaient à un stade avancé dans plusieurs pays. La question du retard enregistré dans la ratification des instruments juridiques du PAM serait soumise aux Points focaux du PAM, pour examen, lors de leur réunion extraordinaire en novembre.

12. Pour le projet de protocole GIZC, M. Mifsud a annoncé que des progrès satisfaisants avaient été réalisés par le groupe de travail sur la rédaction du nouveau protocole, mais qu'il faudrait convoquer deux nouvelles réunions pour finaliser le texte. Évolution positive, la représentante (ou le représentant) de la Commission européenne avait désormais reçu mandat de participer pleinement à la rédaction du protocole.

13. Au sujet du système de rapports, il avait été rappelé aux Parties contractantes que les rapports sur l'exercice biennal 2004-2005 devaient être soumis d'ici à la fin de 2006. Une importance considérable était attachée à l'harmonisation du système de rapports du PAM avec les systèmes des autres conventions et de la CE. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) avait fourni une contribution utile à cet égard.

14. Le groupe de travail sur le respect des obligations s'employait à mener à bien ses activités initiales et une autre réunion devait se tenir en décembre 2006 pour examiner les nouveaux éléments du mécanisme de respect des obligations.

15. Le Secrétariat s'était attelé à la préparation de l'avant-projet de lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages.

16. Une assistance avait été octroyée à certains pays, à leur demande, sur les questions juridiques.

Questions institutionnelles

17. En préparation de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM qui allait se tenir à Catane en novembre 2006, un projet de Vision stratégique/Déclaration de mission avait été distribué aux Parties contractantes; seule la CE avait répondu en formulant des observations qui représentaient la position commune des États membres de l'UE qui étaient également Parties à la Convention de Barcelone. Tous les documents de travail de la réunion avaient été envoyés dans les délais voulus, et le Coordonnateur comptait sur une participation active de tous les Points focaux.

18. Une autre évolution institutionnelle importante avait été la désignation d'un nouveau Directeur exécutif du PNUE, lequel avait été mis au courant des activités du PAM lors de sa visite à Athènes en août 2006.

19. À l'occasion de la visite qu'il avait effectuée au Liban et au Monténégro dans le courant de l'année, le Coordonnateur avait été témoin du ferme appui apporté par ces pays aux activités de la Convention et du PAM, et il avait saisi l'occasion pour souligner l'importance de l'adoption et de la ratification de la Convention et de ses Protocoles.

20. Le représentant de l'Espagne a informé le Bureau que son pays, après un certain retard dû à des causes administratives, était sur le point de ratifier le nouveau Protocole "prévention et situations critiques". À la fin de novembre, il accueillerait un important atelier sur les "lieux de refuge" pour les navires afin d'y aborder les problèmes soulevés par les incidents en mer. La prochaine réunion des Points focaux du PAM serait déterminante pour la mise en œuvre de la Convention et l'avenir du PAM, et l'Espagne y prendrait une part active.

21. Plusieurs représentants ont fait part de leurs préoccupations du fait que plusieurs instruments n'étaient toujours pas entrés en vigueur et ils ont soulevé la question des raisons financières, administratives ou autres de cet déficit de ratifications, en recommandant que la réunion extraordinaire des Points focaux soit saisie du problème. Il a été convenu que la ratification était essentielle à la mise en œuvre des activités communes menées au titre de la Convention. Le représentant de la Turquie a indiqué que l'un des obstacles à la ratification pourrait être les implications financières de certains Protocoles, notamment le Protocole "tellurique".

22. Le Président, s'exprimant en tant que représentant de la Slovaquie, a fait observer qu'une autre question importante dont devrait être saisie la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM était la nécessité de renforcer la coordination entre les composantes du PAM en vue d'une action plus efficace. Le représentant de la Tunisie a proposé, à titre de remarque générale sur la tenue des réunions, que des économies soient réalisées sur le poste de la logistique en convoquant en même temps des réunions des groupes de travail.

23. En réponse à ces observations, le Coordonnateur a déclaré que la ratification relevait de la souveraineté des Parties contractantes, celles-ci n'étant pas tenues de fournir les raisons de la non-ratification. Le Secrétariat pouvait faire un peu plus que de s'adresser de manière informelle aux Parties. Il a admis que des implications financières pouvaient être un obstacle à la ratification du Protocole "tellurique" mais a rappelé qu'une aide substantielle pouvait être fournie, par exemple dans le cadre du Partenariat stratégique FEM. En réponse à une question de la représentante de la CE sur la visite du Directeur exécutif du PNUE, il a indiqué que les discussions avaient porté sur des questions telles que la prolifération des instruments régionaux et, partant, des réunions, sur les difficultés que rencontraient les pays en développement pour participer à ces réunions, sur les plans de réforme du PNUE et les activités du PAM. S'agissant de la participation d'un ou plusieurs représentants aux réunions, il a déclaré qu'il incombait aux Parties contractantes de se prononcer à ce sujet.

24. Revenant sur la question du déficit de ratifications, plusieurs représentants ont souligné l'importance des représentations diplomatiques et les pressions qui pouvaient être exercées sur les Parties contractantes au cours des discussions bilatérales. Le représentant de la Turquie a proposé que les membres du Bureau, le Secrétariat et, le cas échéant, des représentants de la CE, se rendent dans les pays concernés. La représentante de la CE, notant que des pressions internes et externes pourraient s'exercer, a ajouté à propos des difficultés financières, que les autorités environnementales devraient appeler l'attention sur le coût financier d'une absence de mise en œuvre des instruments. Cela dit, l'on pouvait envisager l'abrogation de protocoles qui n'avaient aucune chance d'être ratifiés. Le représentant de l'Espagne a déclaré que son pays, en tant que dépositaire, avait fait un certain nombre de démarches, mais sans résultat. Il est convenu avec le représentant de la Tunisie qu'il était quelque peu illogique - et que l'on adressait même ainsi un mauvais message - de préparer un nouveau protocole alors que des Protocoles adoptés n'étaient pas encore entrés en vigueur. Il a été convenu que, lors des prochaines réunions du groupe de travail sur le projet de protocole GIZC, il conviendrait d'adresser aux Parties contractantes le message clair que, si elles s'engageaient à rédiger un nouveau protocole, ce devrait être en vue de sa ratification et de sa mise en œuvre.

25. Le Coordonnateur a donné au Bureau l'assurance que, lors de la rédaction du protocole GIZC, il serait bien précisé que la mise en œuvre était le but ultime. Évoquant certaines des dispositions prises dans le passé pour rappeler aux Parties contractantes la nécessité de la ratification, il a fait observer que, s'agissant du Protocole "tellurique", même si les amendements n'étaient pas encore en vigueur, le Protocole lui-même l'était et exigeait d'être appliqué. Quant à l'abrogation de tel ou tel protocole qui attendait une ratification depuis des années, il a estimé qu'elle porterait atteinte à l'image de la Convention, mais il ne voulait pas préjuger de l'issue des discussions à ce sujet lors de la réunion des Points focaux.

Composantes

26. Le Coordonnateur a exposé les grandes lignes de la section du rapport d'avancement consacrée aux composantes du PAM, en appelant notamment l'attention sur la contribution des CAR à la mise en œuvre de la SMDD et sur l'assistance fournie à plusieurs pays pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Coopération avec les partenaires

27. Le Coordonnateur a mis en exergue le renforcement de la coopération avec la CE dans le cadre du programme de travail conjoint et de la future association du PAM à l'initiative "Horizon 2020" visant à dépolluer la Méditerranée. Il a en outre évoqué la

coopération plus étroite qui s'instaurait avec l'AEE et le Parlement européen. Un bon exemple de coopération concrète avec les organisations des Nations Unies était offert par les efforts concertés OMI/PNUE/PAM déployés à l'occasion de la marée noire survenue au Liban en juillet 2006. Il a également cité des exemples de coopération et de coordination avec d'autres initiatives régionales, comme l'Initiative Adriatique, la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR) et la Commission de la mer Noire. De nouveaux contacts avaient été établis et consolidés avec les ONG partenaires, et une aide avait été fournie pour diverses activités.

28. Le représentant de la Tunisie, soulignant l'importance des SNDD, a estimé que de nouveaux efforts s'imposaient pour inviter les pays qui ne l'avaient pas encore fait à élaborer leur SNDD et pour leur offrir une aide si nécessaire.

29. La représentante de la CE, marquant son accord avec le représentant de la Tunisie, a fait valoir que les pays membres de l'UE qui étaient parties à la Convention de Barcelone avaient l'obligation d'élaborer une SNDD. Le Monténégro et l'Albanie, en tant que pays candidats à l'adhésion à l'UE, pouvaient être ajoutés aux pays tenus d'avoir une SNDD. La Commission européenne avait coopéré à la lutte menée au Liban contre le déversement d'hydrocarbures. À l'avenir, une telle coopération pourrait se renforcer en vue d'une intervention coordonnée face à de tels événements. La CE était extrêmement satisfaite du développement de la coopération avec le PAM et elle espérait qu'elle se poursuivrait à l'avenir. Les représentants de l'Espagne et de la Slovénie ont souscrit à ces observations, en soulignant l'importance de la coopération avec la CE en général et de la participation à l'Initiative "Horizon 2020" en particulier. Plus concrètement, une telle coopération offrait l'occasion de rehausser la visibilité de la Convention et du PAM et de convaincre les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier le Protocole "tellurique". Le représentant de l'Espagne a également appelé l'attention sur l'engagement qu'avait pris son pays de combattre la pollution marine et sur la nécessité, pour les pays membres de l'UE, de coopérer avec les autres pays dans le bassin méditerranéen. Le Président, s'exprimant comme représentant de la Slovénie, a en outre insisté sur l'importance qu'il y avait à intégrer l'approche générale d'"Horizon 2020" à l'approche régionale, dans l'intérêt du développement de tous les pays méditerranéens. Dans cette perspective, il convenait pareillement de mieux explorer les liens avec la stratégie marine et la politique maritime de l'UE, pour l'avenir des deux partenaires. La coopération du PAM au niveau sous-régional était à mettre en exergue. Les Points focaux seraient saisis de ces questions lors de leur toute prochaine réunion.

30. Le représentant de l'Égypte a vivement plaidé en faveur du suivi par le Secrétariat des recommandations de la SMDD. Il s'imposait de toute urgence que la SMDD soit pleinement mise en œuvre aux niveaux régional et national, dans le cadre de projets qui pouvaient s'inspirer de la Stratégie et servir de modèles à d'autres Parties contractantes. Le représentant de la Turquie a tenu à mettre l'accent sur la coopération avec la CE et avec des organisations régionales comme la Commission de la mer Noire.

31. Le Coordonnateur a fait observer que le rôle du PAM était d'apporter son concours à tous les pays qui le sollicitaient, mais les ressources étaient limitées.

Communication et relations avec les médias

32. Le Coordonnateur a informé le Bureau que la nouvelle titulaire du poste de fonctionnaire chargée de l'information avait pris ses fonctions au Secrétariat au moment où le PAM s'était activement impliqué dans la lutte contre la marée noire au Liban, ce qui avait fortement incité les médias à s'intéresser au Plan d'action. S'agissant des manifestations du

30^e anniversaire, M. Mifsud a notamment évoqué l'exposition tenue à Athènes sous le patronage de la Ministre hellénique des affaires étrangères.

Questions financières et questions concernant le personnel

33. Le Coordonnateur a relevé avec satisfaction que la situation financière du PAM était saine, avec 91% des contributions pour 2006 déjà versées. Il a remercié les autorités égyptiennes d'avoir totalement acquitté leurs engagements de contribution au Fonds d'affectation spéciale. Il a également remercié les Parties contractantes qui avaient offert des contributions supplémentaires volontaires pour des activités spécifiques.

Prévention et lutte contre la pollution

34. Le Coordonnateur a exposé les grandes lignes de la section du rapport d'avancement consacrée à la prévention et à la lutte contre la pollution d'origine terrestre, en faisant ressortir les mesures prises par le MED POL ou avec son concours pour évaluer et maîtriser la pollution due à des sources situées à terre, y compris une intéressante initiative MED POL, encore à ses débuts, basée sur le principe du "partage des charges". S'agissant de la lutte contre la pollution d'origine maritime, après avoir mentionné le projet SAFEMED, M. Mifsud a indiqué que le REMPEC poursuivait sa participation à la lutte contre la marée noire au Liban et qu'il renforçait la coopération avec les partenaires. Enfin, il a brièvement exposé les activités entreprises pour promouvoir la production plus propre.

35. Lors du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont abordé les questions de communication. Le représentant de l'Espagne a fait part de l'intérêt de son pays à ce que les documents soient publiés et le site web général du PAM/PNUE établi en espagnol, non seulement à propos du MED POL mais pour tous les autres documents de valeur, compte tenu du potentiel que représentait la communauté des peuples hispanophones dans l'ensemble du monde. La représentante de la CE a soulevé la question, à débattre ultérieurement au cours de la réunion, de l'existence d'outils séparés de communication et de la nécessité d'une meilleure coordination du travail de l'INFO/RAC et des activités d'information de l'Unité MED d'Athènes. Le représentant de la Tunisie a proposé que l'actuelle exposition du 30^e anniversaire au Secrétariat du PAM devienne une exposition itinérante qui serait présentée dans les différentes Parties contractantes.

36. S'agissant des activités du MED POL et du REMPEC, le représentant de la Tunisie a noté que volume des activités était important mais il a proposé d'instaurer des indicateurs qualitatifs des résultats et avantages de la dépollution. Le Président, s'exprimant comme représentant de la Slovénie, a souscrit à cet avis, en ajoutant que les activités de dépollution dans toutes les sous-régions et éco-régions devraient être au cœur de l'élaboration du nouveau programme MED POL et de la mise en œuvre du Protocole "ASP & biodiversité". La base de données devait être accessible et le site web amélioré.

37. Le Coordonnateur a fait observer que les importantes réalisations du MED POL avaient suscité, au fil des ans, de larges échos favorables, mais le problème était qu'elles ne s'accompagnaient pas d'une promotion suffisante pour les rendre accessibles à un public plus vaste. Le Président, récapitulant le débat, a déclaré qu'une gestion améliorée de données simples et facilement utilisables s'imposait manifestement et que des orientations précises devaient être fournies aux Points focaux sur cette question.

Diversité biologique et aires spécialement protégées

38. Le Coordonnateur a notamment signalé à l'attention de la réunion: la Conférence sur le phoque moine, tenue en Turquie en septembre 2006; l'accord de parrainage conclu avec la Fondation de la compagnie Total pour la biodiversité et la mer en vue d'un projet de cartographie et de surveillance des herbiers à *Posidonia*, un nouveau développement marquant dans la recherche de sources alternatives de financement; la "Journée d'étude et d'information sur les ASPIM" organisée en coopération avec les autorités espagnoles; et d'autres activités du CAR/ASP, y compris une participation à une importante proposition de projet FEM sur la biodiversité.

Environnement et développement

39. Le Coordonnateur a fait brièvement état des principales réalisations du CAR/PAP et des importantes activités menées sous la coordination de celui-ci en matière de GIZC, ainsi que du large éventail des travaux du Plan Bleu, notant qu'un nouveau Directeur avait été désigné à la tête du Centre. Il a en outre relevé les activités d'information et de communication réalisées par l'INFO/RAC, à commencer par la mise en place de l'Infosystème MED POL et du plan information et communication pour la SMDD.

40. La question de l'information et de la communication a donné lieu à un débat animé. La représentante de la CE, après s'être interrogée sur l'opportunité de mentionner les activités de l'INFO/RAC sous la rubrique "environnement et développement" du rapport d'avancement, a relevé avec préoccupation le double emploi des activités d'information entre l'INFO/RAC et l'Unité MED. Les représentants de l'Espagne, de la Slovénie, de l'Égypte et de la Tunisie ont repris à leur compte cette préoccupation.

41. Le Coordonnateur a expliqué que le service Information de l'Unité MED et l'INFO/RAC possédaient chacun sans conteste un domaine à couvrir en matière d'information, mais que leurs missions et leurs rôles respectifs devaient être clarifiés et définis, une tâche qui serait entreprise par la réunion des Points focaux à Catane. La Fonctionnaire chargée de l'information à l'Unité MED avait, entre autres attributions, la coordination de toutes les activités d'information ayant notamment trait aux médias, un exemple récent en étant la lutte contre la marée noire au Liban. L'INFO/RAC avait un rôle majeur à jouer dans la diffusion des informations et les services spécialisés, mais ses activités devaient être coordonnées avec celles de l'Unité MED d'Athènes puisqu'elles étaient de nature horizontale, à la différence des activités des autres CAR.

42. Le Bureau est convenu que les rôles respectifs des deux entités devaient être bien définis et un mandat clair être assigné par les Points focaux, étant entendu que l'information et la communication étaient des thèmes transversaux. Plus concrètement, il s'est dégagé un accord général pour reconnaître que l'établissement du site web du PAM - une tâche confiée à l'INFO/RAC - n'avait jusqu'ici donné que des résultats peu satisfaisants. De l'avis de la représentante de la CE, l'INFO/RAC devrait être invité, en priorité, à matérialiser et compléter le site web. À vrai dire, le site web était celui de la Convention et pas spécifiquement celui de l'Unité de coordination.

43. Le représentant de la Tunisie, au sujet de la nature horizontale des activités d'information et de communication, s'est interrogé sur la nécessité d'une entité séparée et a estimé que l'on devrait envisager une réintégration de ces activités au sein de l'Unité de coordination. Il a toutefois été souligné que la décision de confier les activités d'information

et de communication à l'INFO/RAC avait été prise par les Parties contractantes. Néanmoins, l'INFO/RAC, à l'instar de tous les autres CAR, était là pour servir une cause commune.

44. En réponse à une question de la représentante de la CE, le Coordonnateur a indiqué que la signature d'accords de partenariat entre l'INFO/RAC et d'autres CAR était une initiative du premier et que les CAR n'étaient pas dans l'obligation de signer.

45. Revenant sur l'introduction du Coordonnateur à la rubrique "évaluation et maîtrise de la pollution", le représentant de l'Espagne a fait observer que, lors de l'exécution des activités du PAM concernant les aires spécialement protégées, il fallait prendre dûment en compte les développements qui se produisaient ailleurs dans le monde ainsi que les activités menées par d'autres organisations telles que l'OMI. Il a une nouvelle fois souligné l'importance qu'il y avait à améliorer la visibilité des réalisations importantes du PAM et à mettre largement à disposition les données en possession de celui-ci.

Point 4 de l'ordre du jour: Questions spécifiques

Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM

46. Le Coordonnateur, présentant le document UNEP/BUR/65/5, a rappelé brièvement les faits ayant conduit à la tenue de la réunion extraordinaire, dont l'objet consistait à examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM, à débattre d'un projet de Vision stratégique/Déclaration de mission, et à formuler des recommandations à la réunion des Parties contractantes de 2007. Compte tenu de son importance pour fixer la voie que devrait suivre le PAM à l'avenir, la réunion des Points focaux avait été prévue sur cinq journées et les documents avaient été distribués en temps utile. Avec le projet de Vision stratégique/Déclaration de mission, un projet de document, qui pourrait résulter de la réunion de Catane sous forme de résolution ou de déclaration, avait été établi par le Secrétariat pour servir de base au débat. Il avait été distribué aux membres du Bureau, qui pourraient souhaiter conseiller s'il fallait ou non l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion des Points focaux.

47. Le représentant de la CE a déclaré que les observations écrites de la CE sur les documents de la réunion reflétaient les vues communes des sept Parties contractantes qui étaient membres de l'UE, ainsi que de la Croatie qui avait été invitée à y contribuer en qualité d'observateur. La Turquie avait également été invitée mais s'était fait excuser. Les Parties en question avaient souligné l'importance de la réunion de Catane pour tracer la voie à suivre dans l'avenir sur la base de l'évaluation externe, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Tout en reconnaissant l'acquis du PAM, l'évaluation avait mis en relief les domaines qui appelaient un recentrage. Les Parties contractantes membres de l'UE estimaient que la Vision stratégique/Déclaration de mission demandaient à être reformulées et que le Secrétariat pourrait et devrait prendre une part active à cette tâche. Le PAM devrait être clairement défini comme l'agence d'exécution de la Convention et de ses Protocoles. La réunion de Catane devrait aboutir à des recommandations opérationnelles à même de se traduire en actes, et le document devrait être reformulé dans ce sens. Un groupe de rédaction devrait être constitué lors de la réunion, mais la rédaction finale devrait avoir lieu après la réunion par des moyens électroniques, sur la base des observations de fond et des décisions résultant de la réunion.

48. Le représentant de l'Espagne a souscrit à ces observations, en insistant sur la nécessité de définir clairement le rôle et les attributions du PAM et des CAR. La réunion des Points focaux, faisant fond sur les conclusions de l'évaluation, offrait une occasion

exceptionnelle – et peut-être même la dernière – de rehausser la visibilité de la Convention de Barcelone et de mettre en commun toutes les ressources pour sa mise en œuvre.

49. Le représentant de la Tunisie, souscrivant aux observations précédentes, est convenu que le moment était venu de reformuler les priorités. En plus de la Vision et de la Déclaration de mission, il était en faveur de l'adoption d'un document actualisé ou plan d'action sur ce que l'on pourrait appeler le PAM Phase III, pour application concrète.

50. Le Président, s'exprimant comme représentant de la Slovénie, s'est associé aux autres intervenants en demandant que des propositions concrètes, pragmatiques, se dégagent de la réunion de Catane pour soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes. De telles propositions définiraient les priorités et spécifieraient l'emplacement géographique des activités, un échéancier pour leur exécution, et leurs incidences financières avec l'indication des diverses sources de financement.

51. La représentante de la CE a déclaré, en réponse au représentant de la Turquie, qu'aucun plan d'action en tant que tel n'était requis puisque la Convention et ses Protocoles servaient cette fin et que le PAM avait pour mission de les appliquer. Il était temps d'en revenir à la question fondamentale de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles. Le représentant de l'Espagne a ajouté qu'un recentrage de la vision et de la mission du PAM, avec les rôles des CAR clairement spécifiés, était déterminant pour la visibilité et la crédibilité au regard des parties prenantes.

52. Le représentant de la Turquie a appelé l'attention sur l'importance des discussions qui seraient menées au niveau national avant la réunion de Catane.

53. Le Coordonnateur a remercié les membres du Bureau pour leurs observations, qui fournissaient des orientations solides aux Points focaux.

Participation du PAM à la Stratégie environnementale de la CE pour la Méditerranée, et notamment l'Initiative "Horizon 2020"

54. Le Coordonnateur s'est félicité des progrès accomplis concernant la participation du PAM à l'initiative "Horizon 2020", notant avec satisfaction que toutes les composantes du PAM joueraient un rôle dans sa mise en œuvre. Il a fait part de sa gratitude à la CE qui avait apporté son appui au PAM et reconnu celui-ci comme mécanisme partenaire en vue de l'application de la stratégie environnementale dans la région. Il attendait avec beaucoup d'intérêt la participation du PAM à la prochaine réunion EuroMed des ministres de l'environnement qui allait se tenir au Caire en novembre 2006, et il a mis en exergue le rôle du Président du Bureau pour assurer la participation active du PAM à l'initiative "Horizon 2020". Le Président s'adresserait à la réunion ministérielle EuroMed du Caire.

55. Le Président, s'exprimant comme représentant de la Slovénie, a déclaré que la participation du PAM à la stratégie environnementale de la CE pour la Méditerranée marquait une synergie nouvelle entre les deux structures et, plus foncièrement, posait des fondations solides en vue d'un nouveau partenariat scellant le rôle majeur de la Convention de Barcelone comme mécanisme régional

56. La représentante de la CE, exprimant sa satisfaction du renforcement de la coopération entre la CE et le PAM, a indiqué que, s'agissant de la contribution du Président du Bureau à la réunion EuroMed des ministres de l'environnement, ces derniers auraient à adopter officiellement la feuille de route. Cependant, le Président du Bureau souhaiterait

peut-être souligner plus particulièrement le rôle et la contribution de la Convention de Barcelone et de ses Parties contractantes au développement durable et à la réduction de la pollution dans la région méditerranéenne. Il pourrait être plus approprié, pour le représentant du PNUÉ à la réunion, de transmettre le message sur le rôle du PAM, comme l'avait proposé le Coordonnateur.

Élaboration du projet de protocole relatif à la GIZC

57. Le Coordonnateur a demandé au Bureau d'autoriser le Secrétariat à prélever un montant de 60 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale pour couvrir le coût de la troisième réunion du groupe de travail sur la GIZC en plus du montant de 20 000 € qui n'avait pas été dépensé pour l'organisation de la deuxième réunion dudit groupe. Le processus de rédaction progressait de manière très régulière et le niveau de participation était élevé. Toutefois, certaines questions appelaient un examen et une mise au point plus poussés, et deux autres réunions seraient nécessaires pour aboutir au projet final.

Situation du Monténégro au regard de la Convention de Barcelone

58. Le Coordonnateur, présentant la section correspondante du rapport sur les "questions spécifiques", a expliqué qu'il restait au Monténégro à exprimer officiellement sa volonté d'être admis à la Convention de Barcelone, dès lors notamment qu'il remplissait les trois critères d'admission. M. Mifsud avait été officieusement informé que le processus d'adhésion du Monténégro était en cours, de même que les procédures de son adhésion à d'autres conventions. Dans l'attente de sa demande officielle, le Monténégro serait considéré comme ayant le statut d'observateur au sein du PAM. Entre-temps, les activités du PAM en cours concernant le Monténégro seraient poursuivies comme auparavant.

59. L'adhésion du Monténégro remettait en question le maintien du statut de la Serbie comme Partie contractante, puisque ce pays ne répondait plus au critère d'État côtier Méditerranéen. Il était proposé que la question soit abordée avec les autorités serbes, avec celle du versement des contributions restant dues. Le Bureau a souscrit à ces propositions, en demandant au Secrétariat de lui faire rapport sur le résultat des discussions.

Nouvelle identité graphique du PAM

60. Le Coordonnateur a indiqué que, suite à une recommandation de l'évaluation externe, les travaux avaient commencé pour définir une nouvelle identité graphique et un nouveau logo du PAM.

61. Mme Luisa Colasimone, Fonctionnaire chargée de l'information, a exposé les premières dispositions prises pour élaborer une nouvelle identité graphique du PAM dans la perspective plus générale d'un rehaussement de son image. Une agence privée renommée et ayant une expérience dans la conception graphique au service d'organisations internationales avait été contactée et avisée des spécifications concernant la représentation de l'image, de l'affiliation ainsi que des activités, objectifs et public cible du PAM. Au moyen d'un rétroprojecteur, elle a présenté et expliqué la nouvelle identité graphique et le nouveau logo proposés. En réponse à une question sur la collaboration entre l'INFO/RAC et l'Unité de coordination concernant la publication de "Medondes" et le projet d'un nouveau bulletin électronique bimestriel, elle a indiqué que "Medondes" avait toujours été publié par l'Unité de coordination en raison de sa teneur politique, qui ne pouvait être externalisée. L'INFO/RAC y avait contribué par un article et des photos. Il y avait encore des possibilités de renforcer la

coopération pour la production de vidéos, de photos, etc., et d'articles spécifiques relatifs à ses activités.

62. Lors du débat qui a suivi, les représentants de l'Espagne et de la CE ont souligné l'importance d'une identité commune pour toutes les structures de la Convention de Barcelone, y compris les publications du Secrétariat et des CAR. Ils n'étaient guère convaincus par le logo proposé, qui ne mettait pas suffisamment en valeur la Convention de Barcelone. Ce qui importait était la perception qu'en aurait le public. Le représentant de la Tunisie a partagé ce point de vue, en insistant sur la lisibilité nécessaire. Il a par ailleurs fait observer qu'une seule proposition était soumise au Bureau et a suggéré de lancer un concours dans les pays méditerranéens en vue d'offrir diverses options parmi lesquelles choisir. Un échange de vues s'est alors engagé, au cours duquel l'on a estimé qu'il serait sans doute prématuré de se prononcer sur le nouveau logo avant que les Parties contractantes n'aient fixé le cours futur du PAM. Il a été convenu que, compte tenu des résultats de la réunion des Points focaux à Catane, à laquelle ne serait pas présenté le logo proposé, les travaux sur la conception du nouveau logo se poursuivraient sur la base de ceux déjà réalisés. Un mandat concernant la conception du logo devrait être établi et un concours organisé dans les pays méditerranéens. Un délai limite précis devrait être fixé pour la soumission des propositions afin de permettre à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2007 de prendre une décision définitive sur la conception du logo.

Point 5 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

63. Le Coordonnateur a déclaré que les membres du Bureau seraient informés à une phase ultérieure de la date et du lieu de la prochaine réunion du Bureau.

64. Le représentant de l'Espagne a déclaré que les autorités de son pays souhaitaient accueillir la prochaine réunion en un lieu et à des dates à convenir avec le Secrétariat.

65. Le Coordonnateur a remercié le représentant de l'Espagne pour cette offre.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

66. Le Président, s'exprimant en tant que représentant de la Slovénie, a souhaité que soit consigné dans le rapport que son pays apportait également une contribution financière volontaire à l'organisation de la réunion extraordinaire des Points focaux à Catane.

Point 7 de l'ordre du jour: Conclusions et décisions

67. Le Bureau a examiné le relevé de décisions établi par le Secrétariat sur la base des délibérations de la réunion. Après y avoir apporté des modifications mineures, il a adopté les décisions, lesquelles sont reproduites à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

68. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mardi 31 octobre 2006 à 10h30.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**SLOVENIA
SLOVENIE
(PRESIDENT)**

Mr Mitja Bricelj
Secretary
Nature Protection Authority
Ministry of the Environment and Spatial Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787384
Fax: 386-1-4787419
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms Soledad Blanco
Director of International Affairs and the LIFE
Programme
DG Environment
European Commission
Office: BU9 05/201
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2995182
Fax: 32-2-2963440
E-mail : Soledad.Blanco@ec.europa.eu

**EGYPT
EGYPTE
(VICE-PRESIDENT)**
*

Mr Osama A. El Salam
Director of International Affairs
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5256483
Fax: 20-2-5256483

Ms Fatma Abou Shouk
MED POL Focal Point
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5256483
Fax: 20-2-5256483

Mr Mohamed A. El Tantawy
International Affairs Officer
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt
Tel: 20-2-5256452
Fax: 20-2-2320260

Ms Christine Abdalla Iskandar Bector
Specialist in International Relations and Conferences
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt
Tel: 20-2-5256452
Fax: 20-2-2320260
E-mail: christineiskandar@yahoo.fr

TURKEY
TURQUIE
(VICE-PRESIDENT)

Mr Sedat Kadioglu
Head of the Department for External Relations
and the EU
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Cad. No. 14/E
06560 Bestepe/Ankara
Turkey

Tel. 90-312-2075411
Tel. (Mob. 90-5053002122)
Fax : 90-312- 2075454
E-mail: sedatkad@yahoo.com

TUNISIA
TUNISIE
(VICE-PRESIDENT)

M. Mohamed Said
Conseiller a la direction générale
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des
Ressources Hydrauliques
Agence Nationale de Protection de l'Environnement
Centre Urbain Nord
Tunis
Tunisie

Tel. : +216 71 234 634
+216 98 621 780
E-mail: dg.ms@anpe.nat.tn

**SPAIN
Espagne
(RAPPORTEUR)**

Mr José Fernandez
Director General of Coasts
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel. : + 34 91 597 6041
Fax : +34 91 597 6907
E-mail : jfperez@mma.es

Mr Javier Cachon de Mesa
Head of Division
Division for the Protection of the Marine Environment
Directorate General of Coasts
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel. : + 34 91 5975 689
Fax : +34 91 597 5902
E-mail : jcachon@mma.es

**UNEP/COORDINATING UNIT
FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE
COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr Paul Mifsud
MAP Coordinator
Tel: +30-210-7273100 (switchboard)
Tel: +30-210-7273101 (direct)
Fax: +30-210-7253196/7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema
MEDU Programme Officer
Tel: +30-210-7273115
Fax: +30-210-7253196/7
E-mail: thema@unepmap.gr

Ms Luisa Colasimone
Information Officer
Tel: + 30-210-7273148
Fax: +30-210-7253196/7
E-mail: luisa.colasimone@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
116 10 Athens
Greece

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Ljubljana, avril 2006)
 - 1) *Questions juridiques*
 - 2) *Questions institutionnelles*
 - 3) *CMDD, SMDD, SNDD*
 - 4) *Coopération avec les partenaires*
 - 5) *Communication et relations avec les médias*
 - 6) *Questions financières, administratives et concernant le personnel*
 - 7) *Prévention et lutte contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre*
 - 8) *Prévention et lutte contre la pollution provenant d'activités maritimes*
 - 9) *Conservation de la biodiversité marine et côtière et aires spécialement protégées*
 - 10) *Gestion des zones côtières*
 - 11) *Environnement et développement*
 - 12) *Technologies Information et Communication (TIC) et sensibilisation du public*
4. Questions spécifiques
 - 1) *Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM*
 - 2) *Participation du PAM à la Stratégie environnementale de la CE pour la Méditerranée, et notamment l'Initiative "Horizon 2020"*
 - 3) *Élaboration du projet de protocole relatif à la GIZC*
 - 4) *Nouvelle identité graphique du PAM*
 - 5) *Situation du Monténégro au regard de la Convention de Barcelone*
5. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
6. Questions diverses
7. Conclusions et décisions
8. Clôture de la réunion

ANNEXE III

DÉCISIONS

1. Ratifications

- 1.1 Le Bureau exprime sa préoccupation devant la lenteur du processus de ratification et encourage les Parties à effectuer une analyse approfondie et à soumettre des informations au Secrétariat sur les principales raisons de la non-ratification des instruments juridiques du PAM et, le cas échéant, d'aborder la question lors de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM en novembre.
- 1.2 Le Bureau recommande que le Secrétariat envoie un message clair aux Parties contractantes, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de nouveau protocole sur la GIZC, pour que, lors cette élaboration, l'objectif soit d'assurer la ratification et l'entrée en vigueur de l'instrument dans un délai raisonnable et, partant, sa mise en œuvre.

2. Information et communication

- 2.1 Le Bureau invite l'INFO/RAC à consacrer avant tout son énergie et ses ressources à l'exécution des tâches prioritaires qui lui ont été assignées par la Quatorzième réunion des Parties contractantes avant d'entreprendre des activités additionnelles. À cet égard, l'établissement et la gestion du site web du PAM/PNUE, sous l'orientation de l'Unité de coordination, constitue une tâche prioritaire pour l'INFO/RAC.
- 2.2 Le Bureau considère que l'information, en tant qu'outil, doit être traitée comme une question horizontale et non verticale; une coordination renforcée s'impose donc avec l'Unité MED, les autres CAR et le MED POL. La réunion extraordinaire des Points focaux du PAM devrait mieux préciser les attributions et compétences au sein du PAM sur les questions relatives à l'information.

3. Suivi de l'évaluation du PAM

- 3.1 Le Bureau recommande que la Quinzième réunion des Parties contractantes, qui se tiendra à Almería (Espagne), prenne des décisions importantes pour réorienter le PAM vers des engagements et des actions tangibles en vue d'une mise en œuvre complète et efficace de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
- 3.2 Le Bureau propose que soit créé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane un comité de rédaction qui préparera les documents de travail/projets de décisions relatifs à l'avenir du PAM, notamment la Vision stratégique, la Déclaration de mission et les mandats des CAR, pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM en 2007 et, ensuite, à la Quinzième réunion des Parties contractantes.

4. Participation du PAM à l'Initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen

- 4.1 Le Bureau se félicite de la proposition de participation active du PAM au processus de mise en œuvre de l'Initiative "Horizon 2020" visant à dépolluer la Méditerranée.

- 4.2 Le Bureau invite le Président du Bureau des Parties contractantes, S.E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, à s'adresser à la réunion EuroMed des ministres de l'environnement qui se tiendra au Caire en novembre 2006, en mettant notamment l'accent sur le rôle et la contribution de la Convention de Barcelone à la réduction de la pollution et au développement durable dans la région méditerranéenne.

5. Protocole GIZC

Étant donné que le Secrétariat n'a reçu aucune contribution volontaire pour couvrir le coût de la troisième réunion du groupe de travail sur la GIZC, le Bureau autorise le Secrétariat à prélever à cette fin un montant de 60 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, en plus du montant de 20 000 € non dépensé pour la deuxième réunion du groupe de travail.

6. Statut du Monténégro et de la Serbie

- 6.1 Le Bureau accueille avec satisfaction l'intention du Monténégro de devenir Partie aux instruments juridiques nouveaux et révisés du PAM et convient que le Monténégro aura le statut d'observateur jusqu'à ce qu'il adhère officiellement à la Convention et à ses Protocoles. D'ici là, les activités prévues en cours menées avec le Monténégro dans le cadre du PAM seront poursuivies comme auparavant.
- 6.2 Le Bureau autorise le Secrétariat à examiner avec la Serbie ses relations futures avec la Convention de Barcelone et à faire rapport sur cette question à la prochaine réunion du Bureau.

7. Nouvelle identité graphique du PAM

Le Bureau recommande que le Secrétariat continue de travailler à l'élaboration de la nouvelle identité graphique du PAM sur la base des travaux déjà réalisés, en tenant compte aussi du débat qui aura lieu à la réunion des Points focaux du PAM à Catane. Un mandat concernant la conception du logo devrait être établi et un concours organisé dans les pays méditerranéens. Une date limite précise devrait être fixée pour la soumission des propositions de manière à ce que la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2007 prenne une décision définitive sur la conception de la nouvelle identité graphique du PAM.